

## Taux des crédits aux entreprises en Nouvelle-Calédonie au 4<sup>e</sup> trimestre 2018

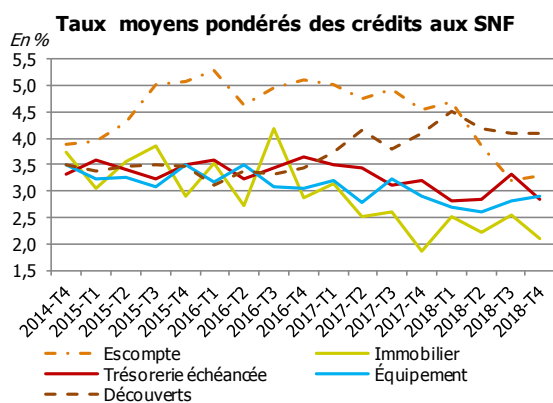
Au 4<sup>e</sup> trimestre 2018, **les taux moyens des crédits aux sociétés non financières (SNF)** suivent des évolutions contrastées. Les taux moyens des crédits à l'immobilier et à la trésorerie échéancée, qui s'étaient redressés au trimestre précédent, s'orientent de nouveau à la baisse (respectivement -45 et -48 points de base). À l'inverse, après deux trimestres consécutifs de repli, le taux moyen des découverts se stabilise, à 4,11 %. Celui des crédits d'équipement poursuit son redressement (+9 pb) et retrouve son niveau du 4<sup>e</sup> trimestre 2017, à 2,90 %. Après deux trimestres de baisse, le taux moyen de l'escompte rebondit et gagne 11 pb.

En ce qui concerne les **modalités d'octroi**, les crédits d'équipements sont majoritairement souscrits à taux fixes et pour des durées relativement longues (près de 12 ans en moyenne). La moitié de ces crédits d'équipement est accordée à un taux inférieur à 2,92 % (contre 1,21 % en métropole). À l'inverse, les crédits de trésorerie sont majoritairement accordés à taux variable (63 %). La moitié de ces crédits est négociée à un taux inférieur à 5,00 % (contre 1,80 % en métropole) et pour une durée moyenne de près de 5 ans. Les crédits à l'immobilier sont souscrits pour une durée moyenne de 19 ans et 8 mois, soit 5 ans de plus qu'en métropole. Ils sont dans leur totalité à taux fixe contre 84 % en métropole.

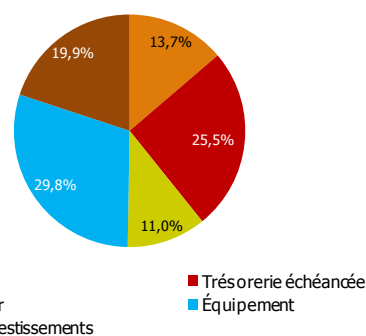
Au 4<sup>e</sup> trimestre 2018, bien que les conditions débitrices pratiquées en Nouvelle-Calédonie demeurent supérieures à celles appliquées en **métropole**, les écarts se resserrent, plus particulièrement pour les taux moyens des crédits de trésorerie échéancée et des crédits immobiliers (cf. tableau ci-après).

Les conditions débitrices en **Polynésie française** sont historiquement plus avantageuses qu'en Nouvelle-Calédonie. Au 4<sup>e</sup> trimestre 2018, les taux appliqués dans les deux géographies suivent une évolution relativement similaire, hormis pour les découverts dont le taux moyen se stabilise en Nouvelle-Calédonie alors qu'il est en hausse en Polynésie française. Malgré cette légère convergence, l'écart reste important (+187 pb). En revanche, le taux moyen pratiqué pour les crédits immobiliers, dont la baisse est plus marquée en Nouvelle-Calédonie, devient quasiment identique dans les deux géographies.

### CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX CRÉDITS EN NOUVELLE-CALÉDONIE<sup>1</sup>



**Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF**  
(sur un an, hors découverts)



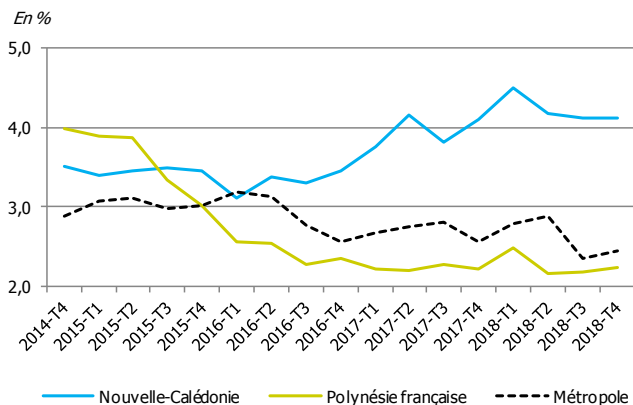
Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au T4 2018		Taux moyen pondéré (en %) au T3 2018		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Nouvelle-Calédonie	Métropole	Nouvelle-Calédonie	Métropole	Nouvelle-Calédonie	Métropole	Nouvelle-Calédonie	Métropole	Nouvelle-Calédonie	Métropole
Découverts	4,11	2,46	4,11	2,35	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	2,83	1,69	3,31	1,63	55	23	34	35	5,00	1,80
Équipement	2,89	1,40	2,80	1,41	148	111	60	81	2,92	1,21
Immobilier	2,10	1,58	2,55	1,61	236	176	100	84	-	-

\* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

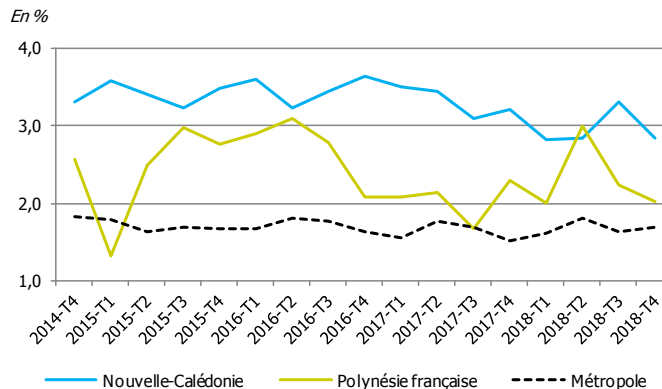
<sup>1</sup> L'enquête prend en compte les crédits nouveaux aux sociétés non financières, les entrepreneurs individuels sont exclus de cette analyse.

# ÉVOLUTION DES TAUX MOYENS DÉBITEURS PAR GÉOGRAPHIE

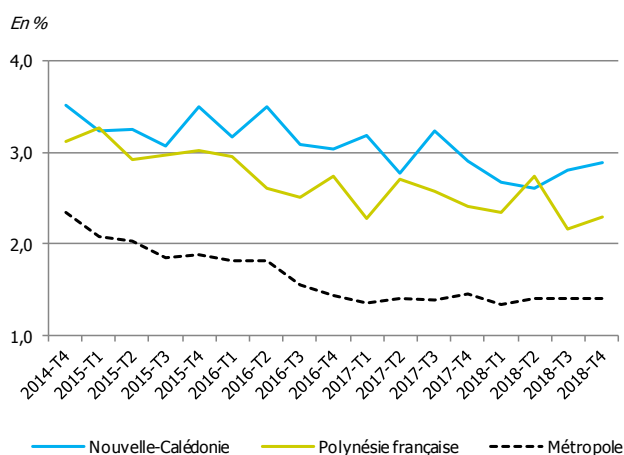
## Découverts



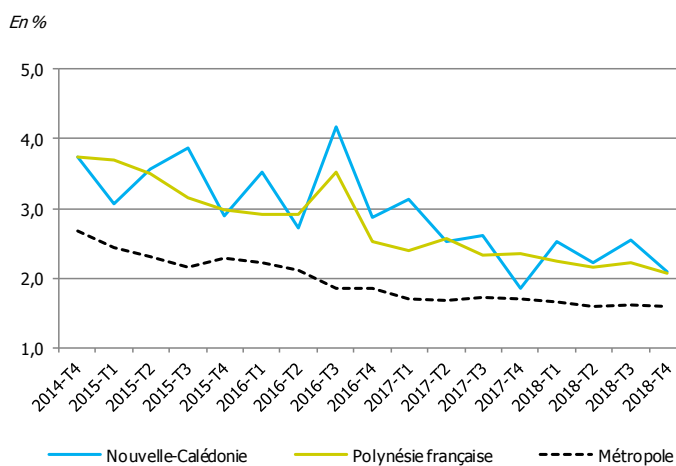
## Trésorerie échancée



## Équipement



## Immobilier



## MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Nouvelle-Calédonie. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. **Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse.** La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables. Elle se base sur environ 7 400 déclarations pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2018.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)

Directeur de la publication : Jean-David NAUDET – Responsable de la rédaction : Magali ARDOINO  
Éditeur et imprimeur : IEOM - Achevé d'imprimer : Mars 2019